

**DECLARATION DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC APRES L'ADOPTION DU
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR DE SBSTA 40**

La République du Congo prend la parole au nom des pays de l'espace COMIFAC, donc du Bassin du Congo pour rappeler que la spécificité de cette région du monde fait qu'en matière de REDD+, l'espoir des pays résident dans la prise en compte de la nécessité de récompenser les bénéfices non liés au carbone, tel que reconnu par la décision 9CP.19 paragraphe 22.

L'évolution de nos échanges révèle des sérieuses confusions entre les co bénéfice de la REDD+, le bénéfice non lié au Carbone et la mise en œuvre des sauvegardes de la REDD+.

En saluant la décision sur ce point de l'ordre du jour, nos pays sont disposés à apporter plus de la lumière aux parties aux prochaines échéances.

Merci

--